

Direction Générale des Services
GB/TM/MNA

DÉCISION MUNICIPALE N°2025095

Contrat d'assurance à intervenir avec ALBINGIA

Annulation concerts de l'été 2025

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la programmation estivale de la Ville du Lavandou, et notamment les concerts de Jean Baptiste GUEGAN le 10 juillet 2025, Tribute Coldplayed le 12 août 2025 et U2 addiction Tribute le 13 août 2025,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat d'assurances afin de garantir les risques liés aux animations et festivités programmées sur la Commune du Lavandou, notamment les concerts susmentionnés,

Considérant qu'après consultation, l'offre proposée par ALBINGIA par l'intermédiaire de Monsieur CASTA Thibaut s'avère être la plus intéressante économiquement, à garanties équivalentes,

DECIDE

Article 1 : Un contrat d'assurances sera conclu avec la SA ALBINGIA, dont le siège social se situe 109/111 Rue Victor Hugo - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX, ayant pour objet de garantir les risques liés à l'annulation des concerts susmentionnés.

Article 2 : Le contrat sera conclu pour un montant total de cotisation forfaitaire fixé à 2 773.20 € HT, soit 3 022.79 € TTC.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 20 juin 2025

Le Maire
Gil Bernardi

